

Rapport de l'organe de révision au conseil d'administration de  
**Terminal Combiné Chavornay S.A. (TERCO)**  
**Chavornay**

**BfB**

Messieurs les membres du conseil d'administration,

Mandatés par le conseil d'administration, et en notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié, dans le cadre de la nouvelle augmentation de capital-actions en cours, la comptabilité et les comptes intermédiaires de Terminal Combiné Chavornay S.A. (TERCO) portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes intermédiaires incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes intermédiaires puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes intermédiaires et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes intermédiaires dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes intermédiaires sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis, présentant un déficit au bilan de **CHF 770 725.53**.

Lausanne, le 17 novembre 2006

**BfB Fidam révision**



G. Chervet  
Expert-comptable diplômé  
Réviseur responsable



P. Lambelet  
Expert-comptable diplômé

**Annexes**

Comptes intermédiaires au 30 septembre 2006, comprenant :

- bilan
- compte de profits et pertes
- annexe aux comptes